

**MAIRIE DE CHEVRIERES**  
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU Mercredi 25 Janvier 2023 à 19h15**

*Présents : M. BONNET Fabien, M. CHANRON Damien, Mme CHOLET Géraldine, M. COLOMB Nicolas, M. FOSSE Pierrick, Mme GAGNOUD Emilie, M. ODIER Patrick, Mme PAIN Myriam, M. POGNANTE Cyrille, M. REVOL Patrick, M. ROUSSET Franck*

*Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme COTTE Florence (pouvoir donné à M. Revol), M. MONTEL Emmanuel (pouvoir donné à M. Chanron)*

*Absents excusés : M. MAURE Mickaël*

*Absents non excusés : M. MESTRE Etienne*

*Quorum atteint.*

*Secrétaire de Séance : Mme CHOLET Géraldine*

**Ordre du jour :** *Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal, Achat du terrain de l'indivision Revol, Projet du Chemin Rural piétons, Désignation de différents correspondants, Conseiller numérique, Présentation du projet de restauration scolaire, Questions diverses*

### **1. Approbation du CR de la séance du 10 Janvier 2023**

Le compte rendu de la séance du 10 Janvier a été adopté à l'unanimité.

### **2. Achat du terrain de l'indivision Revol**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aire de retournement des cars scolaires ayant mené à la réflexion d'achat des parcelles suivante :

- AB-380 de 60 m<sup>2</sup>
- AB-382 de 1451 m<sup>2</sup>,
- AB-362 de 1007 m<sup>2</sup>,
- AB-386 de 54 m<sup>2</sup>,
- AB-387 de 53 m<sup>2</sup>

vendues par l'indivision REVOL pour un montant de 100 000 euros.

M. Chanron fait remarquer que le piquetage des parcelles d'arrêté d'alignement effectués par le géomètre gêne la circulation – M. Rousset précise que le piquetage pourra être retiré après la vente.

M. Bonnet demande des précisions quant à la donation de Monsieur Détryot concernant le terrain. M. Rousset précise que la commune n'a pas l'usufruit des biens mobiliers donnés mais du terrain attenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Décide l'acquisition des parcelles AB 380, AB 382, AB 362, AB-386 et AB-387 pour un montant de 100 000 euros
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires concernant ce dossier.

### **3. Projet du Chemin Rural piétons**

Une estimation de la surface a été demandée à Sintegra. La bande le long de la propriété Cleyet-Merle et le triangle devant chez Joy représente 535 m<sup>2</sup>. Cette parcelle permettrait d'éviter la partie boisée et le fossé. Mme Michel propose un prix de vente de 40 € / m<sup>2</sup>, ce qui représente une somme de 21 400 € pour la commune.

Les élus présents refusent une telle proposition à l'unanimité et engage les débats autour des propositions possibles

Les familles Liot et Joy sont en cours de régularisation des parcelles le long de leurs propriétés respectives et pourront céder à la commune la bande acquise en échange du chemin initial jouxtant leurs propriétés.

Après discussion, il est décidé de faire une proposition à Mme Michel pur l'achat des 535 m<sup>2</sup> à 5 000 €, et de rencontrer M. Cleyet-Merle pour lui proposer de récupérer la bande boisée dans sa propriété moyennant une somme à négocier afin de pouvoir dévoyer le chemin pour éviter le bois et le fossé.

M. Chanron fait remarquer qu'il serait peut-être intéressant de réduire la largeur du cheminement pour diminuer la surface à négocier.

#### 4. Désignation de différents correspondants

Après avoir expliqué le rôle des différents correspondant à nommer, M. Le Maire propose au Conseil de désigner ces correspondants.

M. Pognante se propose pour être correspondant Défense.

Mme Cholet se propose pour être correspondante Incendie et secours.

Pour le correspondant laïcité, les élus présents propose de demander à Mme Cotte si elle est d'accord pour être désigner.

#### 5. Conseiller numérique

M. le Maire explique que la commune a été approché par la commune de St Vérand au sujet de l'emploi de leur conseiller numérique. Il s'avère que le contrat aidé de ce conseiller se termine cette année et que l'aide apportée à la population (aide au déclaration internet, formation informatique ...) ne concerne pas que les habitants de St Vérand. La commune de St Vérand a estimé son réel besoin à 2 jours / semaine et propose aux communes voisines de prendre en charge les 3 autres jours afin de renouveler son contrat. M. le Maire présente la simulation financière.

Le coût pour 1 jour/semaine pour une année est estimé à environ 2 900 € la 1<sup>ère</sup> année, à 4 120 € les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année (réduction des aides de l'Etat faites).

M. Pognante et M. Fosse demandent des précisions sur le contrat.

M. Bonnet fait remarquer que c'est un service indispensable pour la population et notamment pour l'aide au renseignement de formulaire en ligne.

M. Le Maire énumère plusieurs propositions :

1 – Financement porté par le SIS pour que le service bénéficie aux 3 autres communes

2 – Financement porté par la commune et refacturé aux autres communes

Mme Pain fait remarquer que ce service n'est pas forcément en lien avec les écoles et que le financement par le SIS ne paraît pas cohérent et demande des précisions. M. Rousset complète que le service pourrait aussi être proposé dans les écoles du RPI. Cette solution paraît inappropriée.

M. Revol fait remarquer que si la dépense est portée par le SIS, la contribution de la commune de Chevrières sera plus importante car au prorata du nombre d'élèves pour le fonctionnement. (environ 70%)

M. Rousset précise que le service apporté est gratuit et ne peut être facturé.

Mme Gagnoud et M. Bonnet font remarquer que ce service ferait peut-être doublon avec la proposition de la poste.

M. Chanron demande des précisions sur le lieu de travail actuel de cet agent. M. le Maire précise que son lieu de travail est le mixage café à Saint Vérand.

Géraldine demande si l'agent possède son matériel ou s'il faut lui mettre à disposition. M. le Maire propose de demander des précisions à la commune de Saint Vérand.

Il est proposé au Conseil de se positionner sur 1 jour/semaine, de donner l'information au SIS pour des éventuels besoins pour les écoles et également d'informer les communes membres du SIS de cette opportunité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Décide de prendre en charge le conseiller numérique sur un jour /semaine,

02\_compte rendu conseil municipal du 25\_01\_23

- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires concernant ce dossier.

## 6. *Présentation du projet de restauration scolaire*

Le comité de pilotage du projet a présenté au SIS une étude sur le coût de revient du repas dans le cadre du projet.

Le SIS n'a pas souhaité se prononcer et a proposé au comité de pilotage de présenter le projet à l'ensemble des conseils municipaux des communes concernées.

Il faudra que l'ensemble des conseils municipaux valide la démarche pour continuer le projet.

LA commune de Saint Vérand a eu la présentation et a validé à l'unanimité moins 1 voix.

Le projet consiste en la confection de 36 000 repas/an pour environ 250 enfants. Les repas sont préparés et livrés en liaison chaude.

Le projet a été présenté aux Conseillers départementaux et au Président de la Communauté de Communes. Ils assurent à ce stade de leur soutien.

Afin de sécuriser l'engagement des 5 communes concernées, il conviendrait de constituer une SPL qui gèrerait le fonctionnement de la cantine.

Mme Cholet demande si le dimensionnement du projet en terme de repas pourrait être évolutif dans les locaux prévus. M. Rousset répond que l'offre pourrait évoluer de 250 jusqu'à 400 repas/jours sans modification de locaux et pourrait même baisser le coût de revient du repas.

M. le Maire précise que le projet actuel ne concerne que la construction d'une cuisine et se trouve déconnecté d'un lieu d'accueil pour la prise des repas.

Mme Gagnoud précise qu'il serait judicieux que ce soit le comité de pilotage qui présente le projet aux communes pour notamment répondre aux questions éventuelles et ne pas retenir comme argument la simplicité actuelle de la fourniture des repas au détriment de la qualité.

M. le Maire précise qu'à ce stade du projet, il faut valider la continuité car les communes devront porter un coût financier de 20 000 € pour la prochaine étape. Cette prochaine étape n'engagera toujours en rien mais permettra de finaliser le processus.

M. Revol demande le montant du coût de fonctionnement pour la commune sur un tel équipement.

La commune porterait 100 % de l'investissement, percevrait les subventions et louerait l'équipement à la SPL. Le reste à charge de l'investissement pour la commune serait de 180 000 € amorti par un montant de location à la SPL sur 20 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une voix :

- Valide la proposition du comité de pilotage

## 7. *Questions diverses*

- ✓ *Désherbage des ouvrages de la bibliothèque*

M. Bonnet demande si la commune a reçu un retour sur la demande de désherbage des ouvrages à la bibliothèque. M. Le Maire va procéder à la vérification de cette demande.

- ✓ *Proposition de La poste pour le projet Place des services.*

M. Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une proposition de la Poste concernant l'étude proposée pour un montant de 5 000 €. Il précise qu'il a négocié le montant pour 4 000€ et que l'ensemble de la population des 4 communes du RPI sera interrogée.

**Après avoir épuisé l'ordre du jour, M. le Maire clôture la séance à 21h00**